



Logée à titre gratuit chez mon ami copropriétaire avec ses parent

Par **cupidon79**, le **06/01/2009** à **15:46**

Bonjour,

Je vous expose mon soucis. Mon ami a acheté un appart avec ses parents, ils sont donc copropriétaires (mon ami possédant 51 % de l'appart). Je vis dans cet appartement avec mon ami et suis donc aux yeux de la justice "logée à titre gratuit". je ne paye pas de loyer, simplement la moitié de toutes les charges et je compense en payant d'autres choses de la vie quotidienne.

Jusque là tout va bien, à part que je ne m'entends pas du tout avec ma belle-famille et que j'ai peur, s'il arrivait quelque chose à mon ami, qu'on me réclame des indemnités, ayant bénéficié de l'appartement, est ce possible juridiquement ? Que peut on me reprocher ? Y a t'il des démarches pour s'en prémunir ? Que faire pour régulariser la situation ?

J'espère que quelqu'un pourra m'éclairer sur le sujet.

Merci d'avance à la personne qui prendra le temps de me répondre.